

masse," a écrit M. Georges Goyau, (1) "se répartie en deux "groupes, dont les uns docilement pieux suivent le pasteur "tel qu'il est, et dont les autres indifférents le négligent quel "qu'il soit." Nous allons montrer rapidement que le nombre de ceux qui négligent le pasteur quel qu'il soit se grossit tous les jours; de sorte que, dans cette course à la mort, on ne peut dire si c'est le pasteur qui arrivera le premier au rationalisme ou si c'est le fidèle qui, le premier, se laissera envahir par l'indifférence religieuse.

1.—*L'indifférence religieuse dans les grands pays protestants*

"Dans l'Allemagne proprement protestante — écrivait à la fin du XIX^e siècle, M. Georges Goyau, (2) — les villes "et leur périmètre rural sont devenus, suivant une expression "familière à certains pasteurs, *des cimetières spirituels*." C'est ainsi qu'à Berlin, vers 1880, 26% des enfants restaient sans baptême, 59% des mariages et 80% des enterrements étaient purement civils; sur 100 membres de l'église évangélique on comptait 13 communions par an.

La cour plutôt dévote s'alarma. On organisa avec son concours une mission permanente; on bâtit des églises à profusion;; (3) dans certaines villes on alla même jusqu'à frapper d'une amende 100 marks toute défection officielle. (4) Ces efforts ne furent pas dépensés en pure perte. Les statistiques des années subséquentes attestèrent un léger progrès qui malheureusement fut de courte durée. Avec le XX^e

(1) *L'Allemagne religieuse; Le Protestantisme*, p. 127

(2) Ouvrage cité, p. 39

(3) En 1889, on évoluait à 40 le nombre d'églises qui devaient être bâties à Berlin. Les Berlinoises s'en amusèrent, comme le prouve l'anecdote suivante que M. Georges Goyau donne pour authentique. C'est à Berlin, sous les Tilleuls, au passage de l'empereur. Un vieux monsieur tout chauve se découvre pour saluer la voiture impériale. "Prenez garde," lui crie un gamin, en désignant sa calvitie, "si l'empereur voit une place vide, il y fera bâtir une église." — Ouvrage cité, p. 40

(4) *Revue pratique d'apologétique*: vol. 9, p. 536. — On sait, sans doute, que tout citoyen allemand doit faire déclaration de la confession religieuse à laquelle il appartient et payer une taxe culturelle. En sont seuls exemptés ceux qui se font inscrire comme n'appartenant à aucune confession. Quand nous parlons de défections, c'est uniquement de celles-là qu'il s'agit.